

# KILM 4. L'emploi par secteur

## Introduction

L'indicateur de l'emploi par secteur répartit l'emploi en trois grands groupes d'activité économique : l'agriculture, l'industrie et les services. Le tableau 4a présente pour 193 pays les pourcentages de ces trois secteurs sur l'emploi total. Toutes les régions sont couvertes, même si les données se limitent à quelques années pour la majorité des pays de certaines régions (notamment l'Afrique subsaharienne). Comme certains utilisateurs s'intéressent à une analyse plus détaillée des tendances sectorielles, ce KILM comprend également trois tableaux montrant la répartition détaillée de l'emploi en fonction des secteurs définis par la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). Le tableau 4b présente les pourcentages de l'emploi en fonction des catégories de la dernière révision de la CITI, la révision 4 (2008) sur l'emploi total, le tableau 4c présente le pourcentage de l'emploi en fonction des catégories de la révision 3 de la CITI (1990) et le tableau 4d présente la désagrégation en fonction des branches de la révision 2 de la CITI (1968) (voir l'encadré 4 pour avoir la liste des codes à un chiffre des secteurs pour chacune des révisions de la CITI). Cette ventilation en fonction des secteurs est présentée en fonction du sexe pour presque tous les pays couverts.

## Utilisation de cet indicateur

Les informations par secteurs sont particulièrement utiles pour repérer les grands changements de l'emploi et les stades de développement. Dans les cas typiques de développement économique, on observe un transfert de l'emploi de l'agriculture et des activités primaires à forte intensité de main d'œuvre vers l'industrie, puis vers le secteur des

services ; au cours de ce processus, les travailleurs migrent des zones rurales vers les zones urbaines. Dans une grande majorité de pays, les services sont actuellement le plus grand secteur en termes d'emplois. Dans la plupart des autres pays, c'est l'emploi agricole qui prédomine.

La classification en grandes catégories peut laisser inaperçues des modifications fondamentales au niveau de l'industrie. L'analyse des tableaux 4b à 4d permet donc de faire apparaître l'augmentation ou la stagnation de l'emploi dans les différentes industries et les services. En combinant ces informations plus détaillées avec les chiffres des emplois vacants par secteur, on peut obtenir une image dans le temps des catégories où se concentre la demande de main d'œuvre, ce qui facilite l'élaboration de programmes de formation professionnelle destinés à mieux faire correspondre l'offre et la demande de main d'œuvre. Beaucoup de chercheurs s'intéressent particulièrement à l'emploi dans les activités de fabrication (CITI 4, catégorie de tabulation C, CITI 3, catégorie de tabulation D, et CITI 2, branche 3). On peut également s'intéresser à l'évolution de l'emploi dans le secteur des services d'hébergement et de restauration (CITI 4 catégorie I, et CITI 3, catégorie H) dans les pays où le tourisme représente une grande partie du produit national brut.

Il est tout aussi intéressant d'observer les flux d'emplois d'un secteur à l'autre en lien avec les tendances de la productivité (voir KILM 16) afin de faire la différence entre la croissance de la productivité au sein d'un secteur (qui résulte peut-être de changements du capital ou de la technologie) et la croissance de la productivité résultant du passage des travailleurs des secteurs à faible productivité vers des secteurs à plus forte productivité.

#### Encadré 4. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)

##### Révision 2. 1968 – Branches

0. Branches mal désignées
1. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche
2. Industries extractives
3. Industries manufacturières
4. Electricité, gaz et eau
5. Bâtiment et travaux publics
6. Commerce de gros et détail, restaurants et hôtels
7. Transports, entrepôts et communications
8. Banque, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises
9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels

##### Révision 3, 1990. Catégories de classement<sup>1</sup>

- A. Agriculture, chasse et sylviculture
- B. Pêche
- C. Activités extractives
- D. Activités de fabrication
- E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- F. Construction
- G. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles, de motocycles et de biens personnels et domestiques
- H. Hôtels et restaurants
- I. Transports, entreposage et communications
- J. Intermédiation financière
- K. Immobilier, locations et activités de services aux entreprises
- L. Administrations publiques et défense ; sécurité sociale obligatoire
- M. Education
- N. Santé et action sociale
- O. Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels
- P. Ménages privés employant du personnel domestique
- Q. Organisations et organismes extraterritoriaux
- X. Activités non classifiables par activité économique

##### Révision 4. 2008

La révision 4 de la CITI a été adoptée en août 2008 par la Commission de statistique des Nations Unies et les pays devaient commencer à établir leurs rapports en fonction de cette version révisée en 2009. Les objectifs de la quatrième révision de la CITI visaient à améliorer et renforcer sa pertinence et sa comparabilité avec d'autres classifications dans le monde, tout en assurant sa continuité. La CITI révisée 4 incorpore de nouvelles structures de production et de nouvelles activités économiques. En outre, sa structure est très différente de celle de la Révision 3 afin de mieux refléter l'organisation actuelle de l'économie dans le monde. La structure de la classification proposée permet de faciliter les comparaisons avec d'autres normes comme la Nomenclature générale des activités économiques dans la communauté européenne (NACE), le Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN) et la *Australian and New Zealand Standard Industrial Classification* (ANZSIC). Tous les niveaux de classification ont notamment été globalement alignés sur la NACE, et des liens clairs avec le SCIAN et la ANZSIC ont été élaborés au niveau à deux chiffres.

<sup>1</sup> En mai 2002, la révision 3.1 a remplacé la révision 3.0. Comme les changements ne portaient que sur des niveaux plus détaillés de la hiérarchie de la classification (du niveau à 2 chiffres au niveau à 4 chiffres), le niveau à 1 chiffre présenté dans le tableau 4c n'a pas été modifié par la révision 3.1.

Catégories de tabulation

- A. Agriculture, sylviculture et pêche
- B. Activités extractives
- C. Activités de fabrication
- D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation
- E. Distribution d'eau; réseau d'assainissement; gestion des déchets et remise en état
- F. Construction
- G. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles
- H. Transport et entreposage
- I. Activités d'hébergement et de restauration
- J. Information et communication
- K. Activités financières et d'assurances
- L. Activités immobilières
- M. Activités professionnelles, scientifiques et techniques
- N. Activités de services administratifs et d'appui
- O. Administration publique et défense; sécurité sociale et obligatoire
- P. Éducation
- Q. Santé et action sociale
- R. Arts, spectacles et loisirs
- S. Autres activités de services
- T. Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre
- U. Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Pour avoir plus de détails sur la dernière révision ainsi que les liens vers les passerelles entre les versions précédentes, voir à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regct.asp?Lg=2>

Enfin, la ventilation de cet indicateur en fonction du sexe permet d'analyser la ségrégation hommes-femmes dans l'emploi selon les secteurs. Les hommes et les femmes sont-ils également répartis entre les secteurs ou les femmes sont-elles concentrées dans le secteur des services ? Les femmes peuvent être attirées par les activités de services faiblement rémunérées qui permettent d'avoir des horaires de travail plus flexibles et donc de mieux équilibrer responsabilités familiales et vie professionnelle. La ségrégation des femmes dans certains secteurs peut aussi résulter d'attitudes culturelles qui les empêchent d'accéder aux emplois dans l'industrie.

### Définitions et sources

Aux fins des secteurs agrégés présentés dans le tableau 4a, les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services sont définis par le système de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité

économique (CITI).<sup>2</sup> Le secteur de l'agriculture comprend les activités dans l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche conformément à la branche 1 de la CITI 2, aux catégories A et B de la CITI révisée 3 et à la catégorie A de la CITI 4. Le secteur de l'industrie comprend les activités extractives, les activités de fabrication, la construction et les services publics (eau, gaz, électricité), conformément aux branches 2 à 5 de la CITI 2, aux catégories C à F de la CITI 3 ou aux catégories B à F de la CITI 4. Le secteur des services comprend le commerce de gros et de

<sup>2</sup> Nations Unies : Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Séries M n°4, rev. 3 (New York, 1989 ; ventes n° E.90.XVII.11). Disponible en arabe, chinois, français, russe et espagnol. On trouve toutes les versions de la CITI sur le site : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/default.asp?Lg=2>

détail, l'hôtellerie et la restauration, le transport, l'entreposage et les communications, la finance, l'assurance, les activités immobilières et les services aux entreprises, ainsi que les services collectifs, sociaux et personnels. Ce secteur correspond aux branches 6 à 9 de la CITI 2, aux catégories G à Q de la CITI 3 ou aux catégories G à U de la CITI 4. Voir le tableau ci-dessous pour avoir une idée de la façon dont les secteurs agrégés sont calculés en fonction des différentes révisions de la CITI.

| Secteur agrégé           | CITI 2<br>branche<br>s | CITI 3<br>catégories | CITI 4<br>catégories |
|--------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| Agriculture              | 1                      | A+B                  | A                    |
| Industrie                | 2-5                    | C-F                  | B-F                  |
| Services                 | 6-9                    | G-Q                  | G-U                  |
| Secteurs mal<br>désignés | 0                      | X                    | n/a                  |

Les informations sur cet indicateur proviennent d'un certain nombre de bases de données internationales et d'une pluralité de sources, comme les enquêtes auprès des ménages ou les enquêtes sur la main d'œuvre, les estimations officielles et les recensements. Dans quelques rares cas, et seulement lorsqu'on ne disposait pas d'autres sources, ces informations sont dérivées de registres administratifs et d'enquêtes auprès des établissements. Les principaux conservatoires utilisés pour cet indicateur sont la base de données ILOSTAT du BIT, et les données EUROSTAT, qui se fondent sur l'enquête européenne sur la main d'œuvre. S'ajoutent à ces sources les informations provenant de diverses bases de données régionales, comme QUIPUSTAT, le système d'informations sur le travail d'Amérique latine et des Caraïbes du BIT, ainsi que les données directement reprises des publications ou des sites Internet des instituts nationaux de statistique.

### Limites de la comparabilité

Les informations relatives à un pays fournies par l'indicateur de l'emploi par secteur peuvent varier en fonction de l'inclusion ou de l'exclusion des forces armées, des travailleurs à leur propre compte et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale. Ces différences introduisent des éléments de non comparabilité d'un pays à l'autre. Lorsque les forces armées sont incluses

dans la mesure de l'emploi, elles sont généralement attribuées au secteur des services; le secteur des services a donc tendance à être sous-estimé dans les pays qui n'incluent pas les forces armées par rapport aux pays où elles sont incluses. Les informations obtenues par le biais d'enquêtes auprès des établissements ne couvrent que les employés (les salariés); les travailleurs à leur propre compte et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale en sont exclus. Dans ce cas, la part de l'emploi dans le secteur de l'agriculture est gravement sous-représentée par rapport aux pays dont les chiffres portent sur l'emploi total sans exclure certains groupes de situations dans la profession. Dans le tableau 4a, les seuls chiffres provenant d'une enquête auprès des établissements ou d'un recensement des établissements correspondent à l'Ethiopie (1994) et au Belarus (1987-1994).

Lorsque les informations correspondent à la totalité de l'emploi ou de l'emploi civil pour la totalité du pays, on peut raisonnablement comparer l'indicateur de l'emploi par secteur entre les pays, en raison de la similitude de la couverture. Pour certaines années dans certains pays, les informations par secteurs ne portent que sur les zones urbaines, donc le travail agricole n'est que très peu ou pas du tout enregistré. C'est le cas de certains pays d'Amérique latine. Il faut être très prudent pour analyser ces données.<sup>3</sup>

Depuis 1980, les différents systèmes de la CITI coexistent parfois. Une petite majorité de pays utilisent la révision 3 au lieu de la version 2 ou la version 4 plus récente. Les notes relatives au tableau 4a montrent la version de la CITI utilisée pour chaque pays en fonction des années. Parfois, certains pays ont continué à utiliser la CITI 2 après avoir commencé de

<sup>3</sup> Lorsque vous effectuez des requêtes sur l'emploi par secteur sur les tableaux 4a à 4d, et le tableau 3 sur la situation dans la profession, nous vous recommandons fermement de supprimer de la sélection les pays qui n'ont pas de couverture nationale si vous souhaitez faire des comparaisons entre plusieurs pays. Il est possible de le faire sur le logiciel en effectuant une requête pour toutes les données, puis en affinant les paramètres en sélectionnant « Couverture géographique », puis, « nationale seulement ».

nouvelles séries de données avec la CITI 3. En cas de coexistence pour la même année de deux séries fondées sur des systèmes de classification différents, c'est la classification la plus récente qui est présentée au tableau 4a. Ces différents systèmes de classification peuvent avoir un impact important

sur les niveaux détaillés de la classification par industrie, mais le passage d'une version à l'autre de la CITI ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les informations relatives aux trois grands secteurs présentés au tableau 4a.